



Procès-verbal de la séance ordinaire
du Conseil général de la Ville et Commune de Boudry
du jeudi 14 septembre 2023

La séance du Conseil général, réuni à l'Hôtel de Ville, Salle du Conseil général, à 20h00, est ouverte et présidée par Mme I. Zürcher Vuillaume, Présidente.

Ordre du jour :

1.	Appel	2
2.	Procès-verbal de la séance du 26 juin 2023 - correspondance	3
3.	Nomination d'un membre à la Commission Sports, loisirs et culture, en remplacement de M. Patrick Vaudroz, démissionnaire	3
4.	Rapport des Conseils communaux aux Conseils généraux à l'appui de l'adoption de la convention de fusion entre les communes de Boudry, Cortaillod et Milvignes	3
5.	Rapport du Conseil communal au Conseil général de la Ville et Commune de Boudry relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 260'000.00 TTC pour la formalisation (phases 3 et 4a) de la révision du plan d'aménagement local (PAL).....	6
6.	Rapport du Conseil communal au Conseil général de la Ville et Commune de Boudry relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 174'000.00 TTC pour quatre études de prévention contre les crues.....	15
7.	Rapport du Conseil communal au Conseil général de la Ville et Commune de Boudry relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 490'000.00 TTC pour l'assainissement du réseau d'eau potable au lieu-dit Gravanys et à l'extension du réseau d'eau dans les vignes dans le même secteur	18
8.	Rapport du Conseil communal au Conseil général de la Ville et Commune de Boudry relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 217'000.00 TTC pour la rénovation de l'éclairage public sur la route du Vignoble.....	19
9.	Rapport du Conseil communal au Conseil général de la Ville et Commune de Boudry relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 253'000.00 TTC pour le remplacement des sources lumineuses à vapeur de mercure	21
10.	Rapport du Conseil communal au Conseil général de la Ville et Commune de Boudry relatif à la fixation d'une clé de répartition des taxes d'équipements	21
11.	Interpellations	22
12.	Informations du Conseil communal	22
13.	Questions	22

1. Appel

L'appel fait constater la présence des 34 membres suivants :

- | | |
|-------------------------------|-------------------------------------|
| 1. Atchade Kolawolé (PLR) | 18. Koller Jenny (VEL) |
| 2. Barrabas Romain (VEL) | 19. Kneubühler Jean-Pierre (PLR) |
| 3. Belgrano Martine (VEL) | 20. Lüthi Paul (PS) |
| 4. Böhm Jean-Daniel (PLR) | 21. Marti Myriam (PLR) |
| 5. Buschini Claude (PLR) | 22. Meisterhans Pierre (PLR) |
| 6. Buschini Elvira (PS) | 23. Paz Ruiz Sandro (PLR) |
| 7. Chapuisod Nathalie (PLR) | 24. Pedimina Pascal (PLR) |
| 8. Ciullo Silfrido (PS) | 25. Petermann Jean-Michel (PLR) |
| 9. Da Silva Helder (PLR) | 26. Piscopiello Cosimo (PS) |
| 10. De Reynier Quentin (PLR) | 27. Preisig-Ducommun Pascale (PLR) |
| 11. De Reynier Thibault (PLR) | 28. Renevey Virgyl (PS) |
| 12. Dubois Yann (PLR) | 29. Rosselet Steven (VEL) |
| 13. Durnat Lopez Carole (VEL) | 30. Rousseau Nicolas (PS) |
| 14. Facchinetti Danilo (PLR) | 31. Sandoz Alain (PS) |
| 15. Geiser Blaise (PLR) | 32. Theurillat Michèle (VEL) |
| 16. Gontier Marie (VEL) | 33. Vicario Fabio (PLR) |
| 17. Keller Stéphane (PLR) | 34. Zürcher Vuillaume Isabelle (PS) |

7 membres sont excusés : MM. S. Bigler (démissionnaire), E. Dubois (VEL), R. Dubois (PS), Ph. Lüthi (démissionnaire), Mme C. Prince Rosenfeld (VEL), M. D. Twerenbold (PS) et Mme Ch. Vogel Oberlin (PS)

Par conséquent, la majorité absolue est fixée à 18.

Tous les membres du Conseil communal sont présents : Gilles de Reynier (PLR), Président ; Marisa Braghini (PLR), Vice-présidente ; Rita Piscopiello (PS), Secrétaire, Jean-Michel Buschini (PS) et Luigi D'Andrea (VEL), Membres.

Mme I. Zürcher Vuillaume (Présidente) : Avant de débiter cette séance importante, je souhaite vous donner une information concernant l'organisation de cette soirée. D'entente avec le Conseil communal et le Bureau du Conseil général, je vous propose, afin que chacun puisse s'exprimer librement, en prenant le temps de dire tout ce qu'il y a à dire et étant donné l'ordre du jour chargé, de limiter les débats jusqu'à 22h30. Les points qui ne seraient pas traités aujourd'hui le seraient dans une prochaine séance du Conseil général, prévue le 6 novembre 2023. Cela permettrait peut-être aussi d'alléger la séance du mois de décembre. Mais aujourd'hui, nous écoutons tous les avis, même si cela prend du temps. Y a-t-il des oppositions à cette façon de faire ?

Aucune opposition.

Mme I. Zürcher Vuillaume (Présidente) : Petite précision et rappel encore pour les questeurs : selon notre nouveau Règlement général de commune, c'est le secrétaire et la secrétaire-adjointe qui fonctionnent en tant que questeurs.

2. Procès-verbal de la séance du 26 juin 2023 - correspondance

Au vote, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Les correspondances suivantes ont été reçues et mises sur ECHO :

- La démission de M. P. Vaudroz ;
- Les propositions du comité des campeurs du Camping de Boudry.

Mme I. Zürcher Vuillaume (Présidente) : D'autres lettres sont arrivées aujourd'hui même. Elles ont été ajoutées sur ECHO, toutefois je vais les lire afin que chacun puisse en prendre connaissance :

- La démission de M. S. Bigler ;
 - La démission de M. Ph. Lüthi ;
 - Le courrier du Comité en faveur du oui à Basse-Areuse ;
- Les membres du Comité ont envoyé ce communiqué aux trois Communes en demandant à ce qu'il soit lu en début de séance.

Je précise que, par équité, j'ai demandé à M. Facchinetti s'il souhaitait que je lise aussi certains documents qu'il m'avait adressés. Il m'a répondu ne pas requérir une telle lecture vu que chacun développerait ses arguments oralement lors des prises de parole devant le Conseil général.

M. D. Facchinetti confirme que c'est exact.

3. Nomination d'un membre à la Commission Sports, loisirs et culture, en remplacement de M. Patrick Vaudroz, démissionnaire

M. D. Facchinetti, au nom du groupe PLR, propose la candidature de M. C. Buschini. Ce dernier est élu tacitement.

4. Rapport des Conseils communaux aux Conseils généraux à l'appui de l'adoption de la convention de fusion entre les communes de Boudry, Cortaillod et Milvignes

M. J.-M. Buschini (CC) : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs les Conseillers généraux, je vais vous exposer la position du Conseil communal. En préambule, je crois nécessaire de donner quelques explications quant à l'article paru dans le Littoral région et dont une phrase a posé problème. Dans cet article, il était dit « Avec un groupe PLR majoritaire et anti-fusion ». En effet, chacun de vous sait que le PLR est divisé sur cette question et qu'en plus il n'est pas majoritaire dans cet hémicycle. Après avoir reçu un appel d'un de vos membres, ainsi que de la journaliste, auteure de l'article, un rectificatif paraîtra.

En introduction, vous êtes appelé ce soir à vous prononcer sur le projet de convention concernant la fusion de notre commune avec celles de Boudry et de Milvignes. C'est certainement la décision la plus importante à prendre lors de cette législature.

Permettez-moi un petit historique. C'est déjà en 2014 qu'un groupe de citoyens a souhaité donner suite à l'échec de la fusion BBC. Ce groupe a invité des élus politiques à participer à leurs réflexions. Ensuite, un groupe Néofusion s'est formé composé d'élus de toutes les communes de Milvignes jusqu'à Vaumarcus. Assez rapidement, ce groupe s'est scindé en deux. Néofusion « ouest », comme vous le savez, a abouti à la fusion de La Grande Béroche et Néofusion « est » formé de Cortaillod, alors encore hésitant à rejoindre un côté ou l'autre, Rochefort, Boudry et Milvignes.

Suite au retrait de Rochefort, à l'hésitation de Cortailod, les autorités de Boudry et Milvignes présentèrent à leur Conseil général en fin d'année 2016, un rapport d'intention qui fut accepté à une forte majorité à Boudry et refusé de façon majoritaire à Milvignes, qui ne souhaitaient pas contraindre les nouvelles autorités à se pencher sur le sujet alors qu'elles n'avaient pas encore fini la mise en place de leur fusion entrée en vigueur en été 2013.

Il a fallu alors pratiquement une législature pour que, sous l'impulsion de quelques Conseillers généraux de Cortailod et de Boudry et dans un deuxième temps de Milvignes, les discussions redémarrent et aboutissent à la demande de crédit qui a permis de mener à l'étude de faisabilité. Une deuxième demande de crédit acceptée a permis l'étude opérationnelle et la convention sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer aujourd'hui.

Pourquoi cette fusion ?

Les communes font face aujourd'hui à de nombreux défis dans des domaines divers tels que la mobilité, l'énergie, le vieillissement de la population, l'accueil des jeunes enfants ou l'enseignement. Les questions à traiter sont de plus en plus complexes et nécessitent des compétences techniques et juridiques de plus en plus pointues. Les autorités politiques ont la responsabilité d'y apporter les meilleures réponses pour le bénéfice de l'ensemble de la population. Une fusion offre des opportunités réelles pour mieux répondre à ces défis. Elle permet de mettre en place une organisation efficiente et de disposer du personnel compétent nécessaire pour accompagner le Conseil communal dans la mise en œuvre de ces projets. Fortes de ce constat plusieurs communes ont déjà fait le choix de regrouper leurs forces et leurs compétences pour apporter ensemble les réponses nécessaires et fournir les prestations attendues par la population.

Un projet participatif

Pour élaborer le projet soumis au vote, les autorités ont voulu entendre l'avis du plus grand nombre. Un comité de pilotage composé de représentants des législatifs et des exécutifs a accompagné l'ensemble du projet. Plusieurs groupes de travail formés de membres des administrations et de représentants des autorités des trois communes et de tous les partis politiques ont proposés les prestations ainsi que de l'organisation nécessaire pour les fournir. Deux sondages auprès de la population et un auprès du personnel ainsi que deux cafés participatifs ont permis d'entendre les attentes et les craintes de la population et du personnel. Tous les membres du Copil, soit six représentants par commune, quatre Conseillers généraux et deux Conseillers communaux, ont pris une part active dans la rédaction du rapport et de la convention.

Le nom : Basse-Areuse

Le nom de la nouvelle commune est issu d'un concours d'idées lancé auprès de la population. Les noms proposés plusieurs fois ont été soumis au vote du Comité de pilotage et la majorité s'est portée sur Basse-Areuse. Les noms d'Auvernier, Bôle, Boudry, Colombier et Cortailod continueront quant à eux à désigner les localités. De même, les armoiries des anciennes localités, y compris celle d'Auvernier, Bôle et Colombier, pourront toujours être utilisées. Il n'est pas question de toucher à l'identité de chaque village, ainsi qu'à son tissu associatif qui pourrait même être davantage subventionné.

La troisième commune du canton

Avec 20'341 habitant·e·s, Basse-Areuse serait la troisième commune du canton. Le nombre d'habitant·e·s n'est pas un but en soi mais donne une légitimité certaine dans les relations avec le Canton. Basse-Areuse, c'est aussi plus de 8000 places de travail, la plus grosse commune viticole du canton, 1'400 ha de forêt, deux ports, deux théâtres et trois châteaux.

Organisation de la nouvelle commune

Le personnel actuel des trois communes sera repris au sein de la nouvelle entité. Les acquis sont garantis. Les fonctions seront cependant adaptées à la structure et aux besoins de la nouvelle

commune. Les services seront répartis dans les cinq localités afin de maintenir le contact et la proximité avec la population. Le siège de l'administration, qui n'est en fait qu'une adresse postale, sera désigné par les nouvelles autorités lors de la répartition des services dans les cinq localités en fonction de la place disponible et des besoins de la population.

Organisation politique

Le Conseil général, composé de 41 membres, sera élu à la proportionnelle. Comme le permet la loi cantonale, un siège est garanti à chaque commune durant la première législature et la loi ne permet pas d'aller au-delà. Le Conseil communal composé de cinq membres sera élu par le Conseil général au mode majoritaire. Le taux d'occupation des membres du Conseil communal est fixé à 100% durant la première législature. La mise en place de la nouvelle commune demandera certainement un engagement très important.

Finances et coefficient fiscal

Le coefficient fiscal proposé est fixé à 63. Il a été déterminé sur la base d'une analyse approfondie de la situation financière des trois communes, qui est bonne, et sur la base des perspectives financières notamment l'augmentation des dépenses auxquelles les communes devront faire face avec ou sans fusion. Cette analyse, disponible sur le site fusion-bcm.ch, montre que ce coefficient est adapté pour assurer des nouvelles prestations et pour financer les investissements importants à venir dans les différentes localités. Pour la 1^{ère} législature une enveloppe nettement plus importante que ce que les communes ont pu investir ces dernières années, a été prise en compte dans l'analyse financière.

Assemblées citoyennes et proximité

La convention demande que les autorités de Basse-Areuse organisent des assemblées citoyennes locales qui pourront faire des propositions à l'adresse de ses autorités. Ces assemblées permettent de renforcer la proximité avec les nouvelles autorités et de prendre en compte les besoins spécifiques et l'identité des localités composant Basse-Areuse.

Dernière nouvelle du front. Pas plus tard que hier matin, mercredi 13 septembre, le Conseil d'État a adopté l'arrêté suivant :

Article premier : Est approuvé le projet de convention de fusion, en 6 chapitres, signé le 3 juillet 2023 par les Conseils communaux de Boudry, Cortaillod et Milvignes.

Art. 2 : ¹Le subside d'aide à la fusion est fixé à 2'941'200 francs, montant prélevé sur le fonds d'aide aux communes.

²Ce subside sera versé après l'entrée en vigueur de la fusion.

Art. 3 : Le Département des finances et de la santé est chargé de l'exécution du présent arrêté. Neuchâtel, le 13 septembre 2023.

Le Conseil d'État avait demandé au bureau du Copil, il y a une semaine environ, de lui fournir l'étude financière détaillée. Cette étude a rencontré son aval et débouché sur l'arrêté dont je viens de vous faire part.

La suite en cas de oui

La fusion ne se fera que si les corps électoraux des trois communes donnent leur accord. Si tel est le cas, les nouvelles autorités seront élues au printemps 2024 et entreront en fonction au 1^{er} janvier 2025. Jusqu'à cette date, les autorités en place assureront la transition. Pour autant que votre législatif accepte ce soir cette convention, à court terme, et avant le vote des citoyens, le bureau du Copil propose aux citoyens trois séances d'informations pour les citoyens, une dans chaque commune : le 31 octobre, le 1^{er} novembre (à Boudry) et le 2 novembre ainsi qu'un débat où les pro-fusion comme

les anti-fusion seront invités à argumenter leurs positions respectives, à condition qu'ils souhaitent le faire, bien entendu. La date retenue pour ce débat est le 6 novembre.

D'autre part, un document vote info sera distribué à la population dans lequel les pro comme les anti auront le loisir d'exprimer leurs arguments. Pour des questions d'impressions, l'équivalent d'une page A4 sera à disposition des deux « camps », je ne sais pas si c'est le bon terme, mais c'est celui que j'utilise ce soir, et les textes argumentaires sont à rendre jusqu'au 27 septembre.

Positionnement du Conseil communal de Boudry

Le Conseil communal de Boudry a accepté majoritairement cette convention et souhaite que nos citoyens aient la possibilité de s'exprimer dans un vote le 26 novembre. Merci de votre attention.

Mme P. Preisig-Ducommun (au nom de la CGF) : Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, lors de la séance du 31 août 2023, la Commission s'est penchée sur la convention de fusion. Après un bref historique de l'organisation de la fusion des trois communes, les débats ont été soutenus. Plusieurs questions ont été soulevées, dont notamment la possibilité de job sharing pour le poste de Conseiller communal prévu à 100%. Des remarques sur le manque d'ambition au niveau des investissements en faveur du climat ou encore le choix du coefficient fiscal ont été formulées. Pour finir, une discussion sur le vote populaire s'est déroulée et au vote, la convention a été acceptée par quatre votes favorables et un défavorable.

Mme J. Koller (au nom du groupe VEL) : Nous remercions le Conseil communal ainsi que toutes les personnes qui ont participé à l'élaboration du rapport de fusion ainsi que de la convention. Tout d'abord, nous tenons à préciser qu'une majorité de notre groupe est favorable à une fusion. En effet, il est de plus en plus complexe pour une Commune de relever les défis et remplir les missions auxquelles elle doit répondre. Une fusion permet notamment la spécialisation du personnel communal, la nomination de chef-fes de service et une amélioration de la suppléance. Il y a bien entendu d'autres arguments, ceux-ci sont dans le rapport et nous n'allons pas tous les répéter. Le rapport arrive à la conclusion que le mariage est possible et que les trois communes ont une complémentarité, notamment au niveau fiscal, et pour toutes une situation financière saine. Il mentionne toutefois également une projection d'un contexte économique moins favorable pour la période de 2022 à 2026, ceci notamment à cause d'une hausse des charges et cela indépendamment de la fusion. L'analyse rapporte une évolution négative de la marge nette et du cash-flow consolidé. Sur cette même durée, il est également constaté une progression de la dette. Le choix du coefficient qui s'est porté sur le plus bas des trois Communes, sachant qu'un autre coefficient aurait condamné la fusion, nous paraît risqué dans le contexte actuel et manque clairement d'ambition notamment sur la question de l'adaptation climatique, question qui devient brûlante (sans mauvais jeu de mots), le changement climatique s'amplifiant plus vite que prévu selon les experts, tel un moteur en surchauffe. Par ailleurs et pour rappel, le groupe des Verts s'est prononcé il y a moins d'une année de cela pour la baisse du coefficient fiscal de 2 points, au lieu de 3, par mesure de prudence. Nous espérons que les futures autorités n'auront pas à prendre de mesures durant la législature, sachant que celles-ci se font le plus souvent au détriment de la culture, des loisirs, de l'environnement ainsi que des personnes précarisées. Cette population n'étant que peu concernée par la baisse des impôts communaux. Le groupe laisse la liberté de votes sur ce rapport. Merci de votre attention.

M. P. Lüthi (au nom du groupe PS) : La section du parti socialiste a pris connaissance de cet immense travail accompli et au-delà des considérations financières, il faut savoir que la fusion serait une opportunité phénoménale car nous partons d'une page blanche et tout est à construire et cela représente un défi extraordinaire pour créer une synergie pour l'avenir de notre nouvelle grande commune. D'autre part, cette fusion validerait le fait que nos communes ont déjà, et depuis de longues années, des objectifs et des commissions communes. Le PS est relativement favorable à cette fusion, mais certains points divergents donnent à nos conseillers généraux la liberté de vote. Cependant, il

faut que nous gardions en tête qu'en cas de refus de nos conseillers généraux, nous ne donnerions pas la parole au principal intéressé, c'est-à-dire le peuple.

M. D. Facchinetti (au nom de la majorité du groupe PLR) : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Dans l'histoire d'une collectivité publique, certaines dates sont plus importantes que d'autres. La date du 14 septembre 2023 entre assurément dans cette catégorie. En effet, le vote de ce soir consistant à accepter ou refuser la convention de fusion du 3 juillet 2023 proposée par les exécutifs des trois Communes de Boudry, Cortaillod et Milvignes, car telle est bien la question précise à laquelle notre législatif doit répondre aujourd'hui, est historique et le plus important de la législature actuelle et peut-être même de toute la belle et longue Histoire de notre Ville et Commune de Boudry.

Le vote sur le projet de Basse-Areuse est effectivement crucial pour la Ville et Commune de Boudry. Si la convention de fusion est acceptée par les trois législatifs ce soir, puis par les trois populations le 26 novembre prochain, la Ville et Commune de Boudry, après plusieurs siècles d'existence, cessera définitivement d'exister au soir du 31 décembre 2024, sans la moindre possibilité de retour en arrière, pour laisser place à la construction artificielle et sans âme qu'est Basse-Areuse.

Vu l'importance de notre vote de ce soir, qui constitue l'un des rares points de convergence entre partisans et opposants de ce projet de fusion, nous demandons d'ores et déjà qu'au terme des prises de parole, il soit procédé au vote à l'appel nominal conformément à l'article 43 du RGC.

Ce cadre posé, et avant de vous exposer les nombreuses raisons qui nous poussent à nous opposer au projet de Basse-Areuse, il convient tout d'abord de répondre à l'argument mis en avant ces derniers temps par les promoteurs et partisans de Basse-Areuse, à savoir que les populations des trois communes doivent pouvoir se prononcer dans les urnes sur la convention de fusion. À cet égard, il faut souligner que ces trois populations n'ont rien demandé et ne sont ni à l'origine, ni à la base du projet de Basse-Areuse. Aucune initiative populaire communale, aucune motion populaire communale ni même aucune pétition populaire n'ont été déposées pour demander la fusion de nos trois communes, que ce soit à Boudry, Cortaillod ou Milvignes. De même, il n'existe aucun groupement monothématique de la société civile dans nos communes, comme par exemple la Marche Blanche ou les Amis de la Constitution au niveau fédéral, dont le but consiste à demander et obtenir la fusion de nos communes. En plus de n'avoir rien demandé, nos populations n'ont pas été l'objet de la moindre enquête de satisfaction sur les prestations, les infrastructures et les institutions communales. Aucun questionnaire sans but prédéfini, listant toutes les options de manière ouverte et non dirigée comme lors des sondages conduits par le COPIL, allant du statu quo à la fusion de communes en passant par les collaborations intercommunales, n'a été envoyé à la population.

Au contraire, comme le dit le rapport du Conseil communal daté du 21 mars 2016 et adressé au Conseil général, ce sont quelques élus qui se réunirent en janvier 2013 pour comprendre l'échec du projet de fusion entre Bevaix, Boudry et Cortaillod et qui donnèrent effectivement ensuite naissance à un groupe nommé Neofusion. Le processus qui a conduit à la convention de fusion du 3 juillet 2023 a bien été initié et dirigé par des élus, et non par la population, et il est dès lors tout à fait légitime que d'autres élus puissent s'opposer à un projet de fusion qui leur semble néfaste pour leur commune.

Par respect et considération pour notre rôle de Conseillers généraux et pour l'institution parlementaire communale, nous allons donc assumer pleinement notre mandat en refusant la convention de fusion qui nous est soumise. Nous notons par ailleurs qu'au niveau fédéral, le Conseil fédéral a aussi assumé son rôle lorsqu'il a abandonné l'Accord-cadre avec l'Union européenne puisqu'il estimait qu'il n'était pas dans l'intérêt de notre pays. Ni le parlement fédéral, ni le peuple et les cantons suisses n'ont pu

s'exprimer. Certains ont bien évidemment déploré ce choix politique du Conseil fédéral, mais personne n'a parlé de censure.

Nous n'avons enfin aucune leçon de démocratie à recevoir des promoteurs de Basse-Areuse, pour qui le seul document juridiquement contraignant du projet de Basse-Areuse est la convention de fusion du 3 juillet 2023 qui laisse une liberté de manœuvre quasi-totale aux nouvelles autorités de Basse-Areuse, qui choisiront le siège de la nouvelle Commune et l'implantation des services communaux, ceci après avoir écarté la vision politique du projet de fusion, élaborée, entre autres, par de nombreux habitants des trois communes lors des cafés participatifs et des sondages, et qui est non contraignante sur le plan juridique.

Ceci dit, venons-en maintenant aux arguments qui conduisent la majorité du groupe PLR à refuser la convention de fusion proposée.

Basse-Areuse est tout d'abord une construction artificielle, sans âme, sans histoire, sans racine et de taille trop grande, contrairement à la Ville et Commune de Boudry, qui est de taille humaine, avec ses esprit et ambiance de village, encore relevés par notre Conseiller communal M. J.-M. Buschini au mois de juin et encore célébrés le week-end dernier lors de cette magnifique Boudrysia, et qui représente un projet de société avec l'être humain à sa base et en son centre. Nous ne voulons pas d'une perte significative de représentativité et de proximité, tant envers les élus qu'à l'égard des services communaux, la création de Basse-Areuse marquant elle la fin de la proximité du pouvoir et du pouvoir de proximité. Nous ne voulons pas non plus d'un fossé entre la population et ses autorités communales qui ne permettra pas de remédier à la faible participation aux scrutins communaux. Nous ne voulons pas non plus passer d'une commune de taille moyenne bien dimensionnée à une commune de la taille d'une ville, centralisatrice et destructrice de proximité.

Par ailleurs, à l'heure où, sur le plan économique, sont sans cesse vantées les petites et moyennes entreprises avec un enracinement local et une responsabilité sociale, nous ne voulons pas que la création de l'imposante Basse-Areuse, avec un exécutif 100% professionnalisé très généreusement rémunéré et concentrant le pouvoir, fasse de Boudry la périphérie de Milvignes. Le centre de décisions se doit de rester à Boudry. Nous voulons encore moins de la perte définitive de contrôle et d'auto-détermination des Boudrysiens sur leurs propres affaires communales que leur statut de minoritaires et de périphériques dans Basse-Areuse ne manquera pas d'entraîner.

Sur le plan des finances, le coefficient fiscal retenu, qui est le plus bas des trois communes, constitue un coefficient d'appel, destiné à faire passer ce projet de fusion coûte que coûte, coefficient inadapté, irresponsable et qui engendrera tôt ou tard, comme pour la commune fusionnée de Val-de-Ruz, des problèmes de fonctionnement et des tensions et qui risque en outre de laisser Boudry sur sa faim en matière d'investissements communaux. Comme l'a relevé M. Romain Dubois, Président du Parti socialiste neuchâtelois et Conseiller général boudrysiens, le 29 juin dernier dans la salle de spectacles de Boudry lors de la présentation des éléments de la convention de fusion aux trois législatifs concernés, il s'agit bien d'un coefficient politique, ce qu'a finalement concédé un membre du COPIL venant de Milvignes ce même 29 juin 2023.

Pour revenir à l'humain, car là réside bien l'essentiel, si Basse-Areuse voit le jour, elle ne manquera pas de vouloir supplanter les identités locales, contribuant à la lente érosion, puis finalement à la disparition de l'identité de Boudry ainsi qu'à la perte d'identification des Boudrysiens à leur cité, leur commune, leurs racines. On ne saurait protéger l'identité de Boudry en votant la dissolution pure et simple de la Ville et Commune de Boudry qui, aux côtés des sociétés locales boudrysiennes, est la garante et la promotrice de l'identité de Boudry. Quant à elles, les sociétés locales de Boudry vont rapidement connaître des contrariétés et des embûches face à la nouvelle grosse machine que sera Basse-Areuse, qui, de par sa prédominance dans le rapport de forces, leur imposera des conditions

moins favorables lorsqu'elle ne cherchera pas à les fusionner aussi. À cet égard, regardez simplement du côté de la commune voisine de la Grande Béroche, qui promeut la fusion de ses deux sociétés de développement et des deux clubs de football locaux.

Sur le plan institutionnel, une création comme Basse-Areuse attaque frontalement l'important principe d'autonomie communale plutôt que de le protéger. La fusion proposée s'inscrit dans la tendance centralisatrice dominante allant vers la disparition des communes, remplacées par des districts, à l'image, par exemple, du projet lancé récemment d'une seule commune pour tout le district de la Gruyère dans le canton voisin de Fribourg. Une telle menace sur nos communes, qui constituent le socle de la démocratie et du fédéralisme, doit faire se retourner dans sa tombe un penseur aimé des libéraux que nous sommes, j'ai nommé Alexis de Tocqueville.

Face à l'État, une commune de plus grande taille ne donne pas plus de poids. Sinon comment expliquer le conflit récurrent qui oppose la Ville de La Chaux-de-Fonds au Conseil d'État neuchâtelois ? Ce sont bien le travail, les compétences, le dynamisme et les réseaux des élus communaux en place qui font la différence dans les rapports avec le Château. À Boudry, nous l'avons encore constaté lors de la récente question de la répartition des recettes fiscales des entreprises.

Nous souhaitons conclure en soulignant que si nous nous opposons à la fusion proposée, nous sommes bien évidemment ouverts aux collaborations intercommunales. Permettez-moi d'user d'un langage simple : s'il est judicieux de discuter, de collaborer et de s'entraider avec ses voisins, il ne nous semble pas adéquat d'en arriver à l'option extrême de la collaboration, qui consiste à nous marier avec eux sans la moindre possibilité de divorce subséquent, tant il est admis que la création de Basse-Areuse est irréversible.

Pour toutes ces raisons, la majorité du groupe PLR votera donc non à la convention de fusion proposée, afin de permettre à notre belle Ville et Commune de Boudry, qui a régulièrement assumé ses missions malgré l'échec de la première fusion BBC en 2011 et qui a renoué avec l'optimisme, de poursuivre son développement harmonieux et intelligent, dans le souci de la qualité de vie de la population boudryenne.

Je vous remercie de votre attention.

Mme I. Zürcher Vuillaume (Présidente) : J'ai bien pris note de la demande d'un vote nominal. Au nom du groupe, vous êtes autorisé à le faire.

M. N. Rousseau (au nom du groupe PS) : Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux et généraux, je m'exprime, au-delà de tout esprit partisan, au nom de ceux qui ici sont acquis à cette idée de fusion. Après avoir entendu l'accusation éloquente, qui s'est longuement exprimée, et par écrit et oralement, permettez à la défense de s'exprimer dans les mêmes termes, et si possible pas trop longuement, pour cette fusion utile et prometteuse pour Boudry et sa population ! Et encore une fois de plaider ici devant vous, non pas par internet, nous tenons au débat démocratique, en plenum, et non pas à des discussions via mails interposés.

En préambule, rendons à César ce qui est à César, je tiens à remercier le PLR, qui, il y a quelques années déjà, après l'échec de la campagne pour Pontareuse qui avait vu nos deux partis travailler en parfaite entente, nous a sollicités pour un nouveau projet, projet non pas porté par deux-trois élus, mais par un ensemble de gens qui avaient été profondément déçus, au-delà même des autorités, par l'échec de Pontareuse. Nous envisagions une fusion avec Cortaillod seulement, nous nous sommes laissés convaincre d'intégrer Milvignes. Merci donc pour leur clairvoyance notamment à M. J.-P. Kneubühler, ici présent, ainsi qu'à M. J.-P. Moesch, deux personnalités attachés à l'identité de Boudry puisqu'ils ont contribué à la création de son Marché.

Je reprends les arguments de M. D. Facchinetti. Certes, le projet d'union ne prévoit aucun retour en arrière. Mais pas plus que d'autres projets analogues, qui pourtant n'ont jamais fait l'objet de contestations ultérieures ! Les habitants d'Areuse ou de Perreux ont-ils une fois demandé à retrouver leur indépendance ? Dans le canton, quelle commune fusionnée a-t-elle déjà demandé de revenir en arrière ? J'hésiterais d'ailleurs comme vous à citer ici le contre-exemple du Brexit ; tous les sondages le prouvent, les Anglais regrettent aujourd'hui amèrement leur séparation d'avec l'Union Européenne, laquelle croule d'ailleurs aujourd'hui sous les demandes d'adhésion !

Affirmer que le projet ne fait qu'obéir aux ambitions personnelles de quelques élus en place, cela relève de la pure spéculation. À Boudry, deux conseillers communaux sont à la retraite, et je doute que les trois autres soient prêts à sacrifier leurs activités actuelles pour un exécutif à plein temps. Et même, si cela était, quelle honte y aurait-il à cela ? On ne peut pas à la fois craindre que Boudry soit mal représenté dans la future Basse-Areuse et en même temps dénigrer d'avance les ambitions que pourraient nourrir certains de nos élus ! En plus, la désignation de l'exécutif de la nouvelle commune relèvera d'un choix parfaitement démocratique et effectué en connaissance de cause !

Est-ce la nouvelle commune fusionnée va enlever son âme à Boudry ? Les expériences déjà effectuées dans tout le canton prouvent le contraire, la fusion reste avant tout une pure démarche administrative ! De plus, n'est-ce pas là surestimer ou idéaliser le sentiment d'appartenance à sa commune ? Beaucoup de Boudryens se sentent déjà appartenir à une communauté de villages, ils y travaillent et y font souvent leurs courses, sans se dire qu'ils franchissent là quelque frontière ! À la Boudrysia, que vous venez de citer, se côtoient justement sans problème des gens de toutes les communes avoisinantes, de même que les Boudryens ne se sentent pas des étrangers quand ils participent à des fêtes à Auvernier, Colombier ou Cortaillod.

Une perte de proximité ? Nos trois communes sont déjà très proches, le territoire de Cortaillod ou celui de Milvignes est par exemple moins éloigné de notre Hôtel communal de Boudry que ne l'est le quartier des Praz ou celui de Trois-Rods ! Et j'ai fait l'exercice pour ceux qui craignent de devoir se déplacer davantage en cas de fusion, vous êtes à 13 minutes à pied de l'hôtel communal de Cortaillod et à 15 minutes de l'administration communale de Boudry. Et à l'ère d'internet et du portable, la notion même de proximité n'a-t-elle pas déjà perdu de cette dimension proprement géographique ? Je peux admettre que le terme de Basse-Areuse ne cadre pas totalement avec la géographie de la nouvelle commune, vous avez raison. Mais c'est là un simple problème de toponymie ; sans compter que notre belle plaine d'Areuse si bien nommée, elle relève déjà en partie du territoire de Milvignes ; l'eau de Bôle, d'où vient-elle, sinon de l'Areuse ? Et décrire la nouvelle commune comme une sorte de mégapole qui absorberait Boudry, comme un sucre dans un verre d'eau, cela relève du fantasme ! La commune fusionnée de Basse Areuse, ce sera tout au plus une ville suisse moyenne, une grosse bourgade en France, un petit village en Chine !

Parler de fossé entre la population et les autorités, cela relève, à mon avis, d'une mauvaise anticipation ! Le projet prévoit des associations de quartiers qui permettront de resserrer les liens entre population et autorités ! Et lier l'accessibilité des élus à la taille de la commune manque de pertinence ! Par exemple, jamais on n'a autant vu et entendu les conseillers communaux du Grand Neuchâtel depuis que la fusion s'est opérée ! Et à l'inverse, je connais beaucoup de gens de Boudry déjà aujourd'hui incapables de citer le nom d'un seul de nos conseillers communaux !

L'autonomie communale ? Voilà longtemps qu'elle s'est rétrécie, fusion de communes ou non ! Cela depuis que les problèmes se sont complexifiés et ne peuvent plus être abordés que sur un plan régional, souvent via par des syndicats intercommunaux (aménagement du territoire, transports, écoles, énergie, etc.). Une commune fusionnée permettrait de renforcer le poids des décisions prises par rapport à d'autres centres plus importants tels que le canton ou la Confédération ! Si la Ville de Boudry restait seule, c'est justement là qu'elle perdrait tout contrôle sur son avenir, qui se joue

désormais essentiellement sur le plan régional. À entendre ici les opposants, la Suisse même n'aurait pas existé, les petits cantons alpins seraient restés repliés sur eux par peur de perdre leur autonomie par rapport à Lucerne, Berne et Zurich !

J'adresse ici quelques mots en particulier à nos amis Verts ! Vous, qui à juste titre, affirmez que les questions d'environnement relèvent avant tout de décisions nationales voire internationales, comment pourriez-vous affirmer qu'une petite commune serait plus à même qu'une grande de défendre la biodiversité, les paysages, les énergies propres ? La nature ne connaît pas de frontières communales ! Certes, la convention ne prévoit pas un service de l'énergie, je l'admets, mais rien ne dit que la nouvelle commune n'en créera pas un, ce que nous ne pourrions pas assumer si nous restions autonomes !

Un autre argument que M. D. Facchinetti avance, c'est la perte d'identité ? Nous en avons déjà parlé, je n'y reviens pas. L'identité des communes fusionnées reste complètement préservée ! À entendre certains témoignages d'habitants de Milvignes, elle pourrait même en sortir renforcée ! Sans compter qu'aujourd'hui, à l'heure de la mobilité, qu'elle soit physique ou à l'heure d'internet, les habitants de nos communes du Littoral se sentent autant membres d'une région que d'une commune particulière.

Les sociétés locales garderont leur autonomie, absolument rien ne les obligera à fusionner; de plus, avec un bassin de recrutement élargi, elles pourront même s'étoffer. Et encore une fois, leur composition s'avère déjà régionale ! Mon fils a fait du football à Auvernier, son propre fils à Colombier et à Neuchâtel, ils ne se sentent pas moins boudrysans pour autant ni ne pensent avoir nui en quelque façon au FC Boudry, lequel club a d'ailleurs déjà un bassin de recrutement régional ! Et dire que ses beaux terrains de Boudry risqueraient d'être utilisés par d'autres, cela ne relève-t-il pas d'une certaine étroitesse d'esprit ? ils lui sont certes réservés, mais, vous le savez certainement, ils servent déjà aujourd'hui à des matchs de préparation d'autres équipes, à des cours d'entraîneurs, et les jeunes de Xamax les ont utilisés. Enfin, il n'est pas interdit de penser qu'avec un bassin d'audience beaucoup plus large, notre Passade, notre Caveau et nos trois musées, avec des moyens d'informations centralisés gagneraient beaucoup en visibilité.

Craindre que Boudry ne devienne que la périphérie de Milvignes, désolé, c'est un réflexe qui me paraît un peu d'un autre âge. La fusion permettra au contraire de développer les complémentarités entre nos trois villes, sans qu'aucune ne soit préféritée, pour le bénéfice commun de leurs populations respectives ! Le vrai risque qui nous menace, c'est qu'après que toutes les communes alentour auront fusionné, Boudry se retrouve justement marginalisé et réduit alors à une simple banlieue périphérique sans âme ! Le splendide isolement d'une commune qui vivrait longtemps seule de sa poule aux œufs d'or, un mythe ! En plus, rien ne dit que nos rentrées fiscales resteront toujours aussi élevées ! Et en cas de départ de telle grande entreprise, nous serons sûrement mieux armés dans le cadre d'une grande commune, où les problèmes seraient mutualisés, où les charges seraient partagées.

Affirmer que les Boudrysans perdront tout contrôle sur la gestion de la future commune, c'est d'avance anticiper qu'ils seront mal représentés dans les différentes instances de Basse-Areuse, ce qui témoigne d'une faible estime pour notre personnel politique ! C'est en plus imaginer que les citoyens votent en fonction de la domiciliation des candidats et non de leurs compétences spécifiques ! Sans compter que la convention de fusion prévoit explicitement que les projets de développement de chacune des trois communes seront pris en compte à part égale ! Est-ce que depuis leur fusion avec Neuchâtel, Corcelles, Peseux et Valangin ont tout perdu. À l'issue des dernières élections, ces trois communes ont plutôt vu leur députation atteindre un pourcentage dépassant leur taille ! Je me rappelle aussi une élection au Grand Conseil où notre commune avait à elle seule décroché quatre élus, une proportion alors largement supérieure à son importance démographique dans le district !

J'en reviens maintenant au point sensibles, certes, le coefficient fiscal. Je ne suis pas un fanatique des baisses d'impôts qui profitent toujours aux plus hauts revenus plutôt qu'aux plus bas. Ce coefficient retenu a une composante politique, et ce terme n'est pas pour moi un vilain mot ; sans ce coefficient, difficile d'envisager un vote positif de Milvignes ! Si nous l'avions fixé plus haut, j'entends déjà ceux qui auraient dit, c'est une faute politique, nous allons dans le mur. De plus, l'expertise financière menée dans le cadre du projet montre que ce coefficient permettra à la nouvelle commune de partir dans de bonnes conditions ! Sans polémiquer, précisons à ce propos que le document envoyé hier par certains membres du PLR contient des informations chiffrées que nos partis connaissaient déjà et dont certaines ont été communiquées aux participants à la séance d'information des trois conseils de fin juin. Au demeurant, merci de cet envoi, il nous a rappelé que l'étude pour la fusion a été menée de façon précise, exhaustive, sans que soient éludées les difficultés en présence (notamment la nécessité éventuelle d'emprunter, de différer certains investissements) ; au reste, il ne s'agit là que de projections (et dieu sait s'il reste difficile ici de se projeter dans l'avenir actuellement), et en plus d'estimations basses. Mais comme le dit le proverbe, soyons optimistes : « le pire n'est pas toujours sûr ». Rien n'empêche de penser qu'à terme, et ce ne devrait pas être un socialiste qui le dit, ce coefficient attractif pourrait nous valoir de nouveaux contribuables intéressants ; sans compter les effets de synergie possibles d'une fusion, ou les économies d'échelle. Ce sont des gens sérieux et compétents qui ont piloté cette étude, dont notamment des membres du PLR ; quel intérêt auraient-ils à porter sur les fonts baptismaux une nouvelle commune qu'ils jugeraient d'emblée peu viable ?

Et en ces temps d'inflation, qui va bouder une baisse d'impôts ? Pour des partis qui, à droite et à gauche, dénoncent les charges sur les ménages, ce serait un autogoal que de priver maintenant les Boudryens d'une baisse d'impôts de huit points, et cela avec le maintien des prestations actuelles, voire leur développement et avec la garantie du maintien des emplois communaux ! La refuser aujourd'hui en imaginant qu'elle pourrait intervenir plus tard, c'est anticiper sur le vote de notre Conseil général, qui, dans sa majorité actuelle en tout cas, n'ira sûrement pas plus loin que la diminution déjà consentie il y a peu. Comme quoi, comme dit le proverbe « un tiens vaut mieux que deux tu l'auras ! » Enfin, qui peut affirmer que tout projet de fusion finit fatalement par une augmentation d'impôts ? vous avez certainement suivi le projet de La Grande Béroche, un certain nombre d'opposants menaçaient ce projet des pires calamités : « il va couler », « nous allons devoir augmenter les impôts » et vous avez appris récemment que La Grande Béroche vient de baisser son taux.

Affirmer que par rapport à l'État, une commune de 20'000 habitants n'aurait pas plus de poids qu'une petite de 6'000, c'est une contre-vérité, comme un Conseiller d'État vient de me le confirmer ! Un élément d'information : en quatre ans, l'exécutif cantonal n'a rencontré notre Conseil communal qu'une seule fois, alors qu'il discute régulièrement avec les grandes communes. Certes, pour l'impôt sur les personnes morales, Boudry l'a fait reculer (un peu), mais rien ne dit qu'il en ira toujours de même ! Si la commune refusait la fusion et continuait de ne pas vouloir partager certaines recettes, je doute qu'elle parviendrait toujours à s'imposer, malgré le talent de ses représentants. Dire aussi que par sa subvention, le canton veut acheter notre vote pour mieux régner, c'est oublier que cette dernière a été votée par le Grand Conseil, qui représente toutes les régions du canton, tous les partis du Grand Conseil et où les élus des grandes communes savent souvent rogner la volonté centralisatrice du Conseil d'État.

Un projet de fusion qui piétinerait la démocratie locale ? Je finirai par-là, je crois que l'on a déjà prouvé à plusieurs reprises, il a été largement discuté par les citoyens, par nos législatifs lors de séances où nous n'avons d'ailleurs pour toujours entendu les oppositions qui se sont manifestées récemment et puis je trouve assez discutable que l'on plaide à la fois la démocratie locale et qu'on refuse au peuple de se prononcer. Qu'avez-vous donc à craindre, Messieurs les opposants au projet, d'un vote populaire si vos arguments sont si bons et si péremptores ?

Vous qui aimez Tocqueville, à raison, M. D. Facchinetti, je vous donne pour conclure à méditer cette citation : « Dans les démocraties, chaque génération est un peuple nouveau. » Ne nous laissons pas dominer par ce que je considère comme un sentiment de peur et de repli sur soi qui marque un peu vos arguments ! Pour la nouvelle génération, ayons de l'audace et de la vision, votons pour ce projet de fusion qui renouvellera notre vie démocratique ! Merci pour votre attention.

M. P. Pedimina (au nom de la minorité du groupe PLR) : Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, la minorité du groupe PLR ne refusera pas cette convention de fusion établie démocratiquement par les élus de tous bords politiques de la Commune de Boudry et leurs collègues des Communes de Cortaillod et de Milvignes. La fusion de notre Commune de Boudry, avec d'autres communes, est un sujet en discussion au sein de la population depuis 2011, déjà. Depuis cette date jusqu'à ce soir, la population et ses élus se sont exprimés, à multiples reprises, par leurs propositions, discussions, échanges et votes lors de toutes sortes de manifestations publiques et politiques avec succès et échec.

La convention de fusion soumise au vote ce soir découle donc de ce long processus démocratique, mais plus précisément à un premier crédit pour établir un rapport de faisabilité entre les trois Communes concernées de CHF 50'000.00 (08.2020) et un deuxième crédit pour établir la Convention de Fusion complétée par son rapport d'un montant de CHF 80'000.00 (03.2022). Ces crédits ont été acceptés par nos conseils généraux respectifs et ils expliquaient aussi clairement le calendrier de décision avec la décision finale par la votation populaire.

La convention de fusion et le rapport ont été établis en écoutant et en discutant avec l'ensemble de la population des trois Communes : les citoyens, les élus politiques, les commissaires politiques, les employés communaux et notre mandataire spécialisé (BDO). À la suite de ces échanges, la convention de fusion a été établie avec honnêteté et légitimité.

Le vote de ce soir, ne s'applique pas sur le fond de la convention de fusion qui peut être, la perte d'identité, la perte d'indépendance, la volonté d'un coefficient fiscal différent ou tout autre argument légitime mais, le vote de ce soir s'applique sur la forme, sur la suite à donner à cette convention de fusion. Avec un Non, tel un dictat, le projet est stoppé à d'autres lieux, avec un Oui, la poursuite du débat de fond au sein de la population de Boudry est engagée.

La minorité du groupe PLR souhaite donner le choix de la décision finale à la population de Boudry pour qu'elle puisse s'exprimer librement sur la constitution de notre future Commune qui est le fondement de notre démocratie. Merci pour votre attention.

La Présidente procède au vote nominal de l'arrêté. Elle lit l'arrêté article par article.

		oui	non	abstention
PLR	Atchadé Kolawolé		X	
VEL	Barrabas Romain	X		
VEL	Belgrano Martine	X		
PLR	Böhm Jean-Daniel	X		
PLR	Buschini Claude		X	
PS	Buschini Elvira	X		
PLR	Chapuisod Nathalie		X	
PS	Ciullo Silfrido	X		
PLR	Da Silva Helder	X		
PLR	de Reynier Quentin		X	
PLR	de Reynier Thibault		X	

PLR	Dubois Yann		X	
VEL	Durgnat Lopez Carole	X		
PLR	Facchinetti Danilo		X	
PLR	Geiser Blaise	X		
VEL	Gontier Marie	X		
PLR	Keller Stéphane		X	
VEL	Koller Jenny			X
PLR	Kneubühler Jean-Pierre	X		
PS	Lüthi Paul	X		
PLR	Marti Myriam	X		
PLR	Meisterhans Pierre		X	
PLR	Paz Ruiz Sandro		X	
PLR	Pedimina Pascal	X		
PLR	Petermann Jean-Michel	X		
PS	Piscopiello Cosimo			X
PLR	Preisig-Ducommun Pascale	X		
PS	Renevey Virgyl	X		
VEL	Rosselet Steven	X		
PS	Rousseau Nicolas	X		
PS	Sandoz Alain	X		
VEL	Theurillat Michèle		X	
PLR	Vicario Fabio		X	
PS	Zürcher Vuillaume Isabelle	Présidente		
Total		19	12	2

Au vote, l'arrêté est accepté par 19 voix contre 12 et 2 abstentions.

M. J.-M. Buschini (CC) : Je tiens à vous remercier pour la qualité des débats et des argumentations. Je rappelle donc la date pour me transmettre l'argumentation des deux camps, qui doit tenir à peu près, sur une page A4 : c'est le 27 septembre 2023. Ce jour-là, nous devons envoyer le tout à l'impression pour être dans les délais.

Je vous donne également les résultats des deux autres communes :

- Milvignes : 27 oui, 2 non et 1 abstention
- Cortaillod : 30 oui et 6 abstentions

Mme I. Zürcher Vuillaume (Présidente) : Je remercie aussi chacun pour ses prises de paroles fair-play et correctes pour ce débat qui peut être émotionnel. Nous passons au reste de l'ordre du jour.

Mme M. Gontier, comme elle nous l'avait dit, a dû rentrer chez elle pour des raisons familiales. Il y a donc une personne de moins. Nous sommes 33 membres présents et la majorité est à 17.

M. G. de Reynier (CC) : Mesdames et Messieurs, la Commune, ainsi que notre administrateur sont parvenus à mettre un terme conventionnel au contrat qui les liaient. Cette convention a été signée hier, raison pour laquelle l'objet qui vous était soumis a été retiré de l'ordre du jour. M. J.-F. de Cerjat quitte la Commune, nous sommes parvenus à un accord et il a été décidé que dans la communication, il serait annoncé qu'il souhaitait trouver un nouveau tournant pour sa carrière professionnelle.

5. Rapport du Conseil communal au Conseil général de la Ville et Commune de Boudry relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 260'000.00 TTC pour la formalisation (phases 3 et 4a) de la révision du plan d'aménagement local (PAL)

M. L. D'Andrea (CC) : Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, nous vous demandons aujourd'hui un crédit pour finaliser le PAL qui est en cours depuis quelques années. Pour terminer cette phase 3, c'est-à-dire la formalisation du PAL, le plan de zone, le règlement et les diverses études qui restent encore à mener qui ont été listées dans le rapport et également la phase 4, c'est-à-dire la validation de ce travail par le canton et au final, par vous. Je pense que le rapport est assez complet, donc, je ne vais pas trop m'attarder. Je vous donne encore un mot sur l'organisation du mandat. L'année 2023 va être assez chargée. Il est prévu que la Commission non permanente du PAL soit consultée régulièrement pour qu'elle puisse travailler sur ce PAL et puis que le Conseil communal en soit à chaque fois informé. C'est aussi pour cette raison que nous avons choisi ce mandataire, nous avons trouvé son mode d'organisation intéressant. Le calendrier, je vous l'ai déjà donné. S'il y a fusion, la validation interviendra après la fusion. Il se peut alors, qu'en cas de fusion, nous fassions prévalider le PAL par le Conseil général encore de Boudry, mais, il est vrai que ce n'est pas encore tout à fait clair comment cela va se passer. Concernant le budget estimatif, nous vous l'avons indiqué, c'est essentiellement pour les études et la formalisation du dossier. Nous avons calculé aussi un petit montant pour la validation et un petit divers et imprévu. Il y a une subvention de CHF 20'000.00 du canton. Je réponds volontiers aux questions.

Mme P. Preisig Ducommun (au nom de la CGF) : Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, les rapports présentés aux points 5 à 10 ont tous été acceptés par la Commission de gestion et des finances à l'unanimité.

M. H. Da Silva (au nom du groupe PLR) : Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, le groupe a étudié attentivement ce rapport et en remercie les auteurs. Nous tenons plus particulièrement à saluer le fait que la Commission PAL soit consultée et mise à contribution lors des cinq séances prévues pendant la durée de la phase 3. Le groupe acceptera ce rapport dans sa majorité.

Mme C. Durnat Lopez (au nom du groupe VEL) : Madame la Présidente, notre groupe salue le travail accompli jusqu'à présent et nous accepterons à la majorité ce rapport qui vise une utilisation mesurée du sol et une occupation rationnelle du territoire.

M. N. Rousseau (au nom du groupe PS) : Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, le parti socialiste a examiné ce rapport avec attention et il l'acceptera à l'unanimité. Et voyez que nous sommes très attachés à Boudry, malgré le plaidoyer toute à l'heure pour la fusion, nous aurions une préférence pour une prévalidation du plan par le Conseil général de Boudry, avant une éventuelle fusion.

Au vote, le rapport est accepté par 32 voix contre 1.

6. Rapport du Conseil communal au Conseil général de la Ville et Commune de Boudry relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 174'000.00 TTC pour quatre études de prévention contre les crues

M. L. D'Andrea (CC) : Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, sur ce dossier, je me récuserai. Je sortirai de la salle pour les discussions et le vote concernant mon secteur. Mais je tenais quand même à apporter quelques informations générales parce que c'est la première fois que nous venons devant vous avec un rapport concernant les dangers naturels. Il est vrai que nous avons davantage l'habitude de voir l'Areuse sèche ces derniers temps, mais le changement climatique va amener des épisodes assez sévères et il nous a semblé important, dès le début de cette législature, de mettre l'accent sur les dangers naturels. Dans le cadre des budgets que vous nous avez alloués, nous avons déjà finalisé la carte « danger », puis nous avons demandé au bureau de nous proposer comment améliorer ces quatre « dangers ». Nous avons procédé à des avant-projets d'ouvrage qui permettaient d'étudier différentes variantes sur les différents secteurs. Aujourd'hui, nous venons vers vous avec les

projets d'ouvrages, parce qu'il faudra encore des études finales pour étudier dans le détail la variante proposée et surtout pour la chiffrer correctement. Ceci pour les trois zones en danger de crues, sur l'entier de Boudry. Je vais présenter la Ville-Basse, les Esserts et Vaulagneux, puis M. J.-M. Buschini vous présentera la partie Pontareuse.

Pour la Ville Basse, c'est assez simple, nous devons rehausser la rive gauche en amont du Pont J.-J. Rousseau et également un peu en aval de ce dernier. C'est décrit dans le rapport et cela permettra de protéger de manière efficace, premièrement les infrastructures, le tram donc et deuxièmement, toute la Ville Basse.

La deuxième mesure concerne Vaulaneux. Ici, bien évidemment, c'est la protection de tout le quartier des Cèdres et du collège qui est visée. C'est une mesure un peu différente des autres. Pour améliorer une zone de danger, il y a deux solutions, soit on rehausse les berges, soit on agrandit le cours d'eau. Ici, puisqu'il y a un pont, le pont des Repaires et que ce dernier ne peut pas être bougé, alors c'était compliqué de surélever la berge en amont et cela aurait favorisé les embâcles dans le pont. C'est pourquoi nous aimerions élargir la berge, en aval du pont. Cela permettrait aussi de créer des zones écologiques intéressantes et pourquoi pas aussi des zones de baignades ou de rencontre de la population avec l'Areuse. C'est vrai qu'il n'y a pas beaucoup de telles zones sur notre territoire.

Voilà, je sors, ayez de bonnes discussions sur le secteur Pontareuse.

M. J.-M. Buschini (CC) : Je reprends la parole en tant que suppléant de ce dicastère. Deux mesures sont prévues pour le secteur Pontareuse. La première, sur le pont que nous appelons faussement le Pont-des-Clées, parce que le Pont-des-Clées est plus loin dans les gorges. Ce pont pose problème à la circulation premièrement, les croisements avec les touristes sortant des gorges de l'Areuse sont compliqués, mais il pose aussi un problème d'embâcles, c'est-à-dire que des matériaux, des troncs d'arbres notamment, sont souvent retenus par le pilier central du pont. La proposition serait de refaire ce pont et d'y aménager un passage protégé pour les piétons qui seraient ainsi en dehors de la circulation automobile. Ça c'est la première mesure et elle pourrait être accompagnée d'un élargissement de la route bordée par le mur de soutien en-dessous du Café du Pont. À cet endroit, il serait possible d'élargir la route et de permettre ainsi un croisement plus facile avec les piétons.

La deuxième mesure se trouve le long du chemin des Clées. Il est proposé d'y construire une diguette qui partirait depuis l'extrémité ouest du pont, en direction du viaduc du chemin de fer. Plusieurs propositions devront encore être étudiées. La diguette pourrait être en béton ou alors construite à l'aide des pierres récoltées sur le mur démonté en-dessous du café du Pont ou alors trouver un système avec des clés qui permettrait d'évacuer l'eau à ce moment-là. Tout cela doit encore être étudié de façon précise. Je voudrais juste ajouter un commentaire général. Autant la Commission, que le Conseil communal estime que nous ne devons pas avoir de réflexion à ce propos-là par rapport au fait que c'est un des conseillers communaux qui est propriétaire de cette zone. En effet, au moment où il en est devenu propriétaire, ces mesures contre les inondations n'étaient pas encore prévues. Nous parlons ici d'inondations centenaires, donc qui pourrait arriver une fois tous les cents ans. Si nous faisons que la mesure du pont, cela permettrait à l'exploitant de construire un ou deux bungalows permettant l'accueil des touristes, mais cela ne lui autoriserait pas de faire quoi que ce soit au niveau des bâtiments existants, puisque ces derniers seraient encore en zone inondable et il ne serait pas possible non plus d'en modifier l'affectation actuelle. Si nous y ajoutons la deuxième mesure, avec la diguette, à ce moment, il pourrait profiter d'une exploitation complète de cette zone, car cette dernière est en zone d'exploitation touristique et détente.

M. B. Geiser (au nom du groupe PLR) : Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux. Nous avons étudié avec attention ce point de l'ordre du jour concernant un crédit d'engagement de CHF 174'000.00 TTC pour quatre études de prévention contre les crues. Je suis à

même de vous annoncer que le PLR soutiendra cette demande à une forte majorité puisqu'il n'y a eu qu'une abstention. La nécessité de nous prémunir contre les crues et les inondations, même centenaires est une nécessité. Nous souhaitons que lors de ces études, il soit systématiquement prévu le passage piétonnier que l'Association du Parcours de l'eau a déjà commencé. Il serait utile que l'Association soit entendue, car il y a des passages très sensibles sur les quatre études.

Nous nous sommes préoccupés de savoir si l'ECAP avait été consulté et si cet établissement pouvait en plus du Canton et de la Confédération participer financièrement à ces travaux de protections. Ce serait un acte de prévention. Nous pensons aussi qu'il faut continuer de consulter les Commissions compétentes comme celle de l'aménagement du territoire. Est-ce que la protection civile pourrait aussi jouer un rôle afin d'aider à maîtriser les coûts. Je vous remercie pour votre attention.

Mme M. Theurillat (au nom du groupe VEL) : Notre parti acceptera ce crédit à la majorité.

M. N. Rousseau (au nom du groupe PS) : Nous avons examiné ce document avec attention, nous nous y souscrivons totalement. De toute façon, il y a des obligations de protection contre les crues qui nous sont imposées par la Confédération. Nous ne pouvons pas y déroger. Nous sommes favorables aussi à ce que l'association « Parcours de l'eau » soit associée au réaménagement de ce parcours, c'est un plus pour la Commune permettant ainsi au gens sortant des Gorges d'accéder à notre village. Je crois que là, M. B. Geiser, a fait un travail remarquable. Je peux l'attester, j'habite en face, beaucoup de touristes l'emprunte maintenant. Quant à la zone dont M. J.-M. Buschini a parlé, je pense qu'il faut juger indépendamment de la personne qui la possède. Cela fait déjà longtemps que nous estimions qu'il fallait aménager là un espace pour les gens qui sortent des Gorges de l'Areuse et qui, souvent, sont un peu perdus. Résultat, nous accepterons ce crédit à l'unanimité.

M. J.-M. Buschini (CC) : Une réponse à l'attention de M. B. Geiser, concernant le secteur Vaulagneux. Évidemment, le chemin en aval du pont des Repaires devra être revu, puisqu'il devra être en dehors de la zone inondable. Il faudra le dessiner de façon un peu plus éloigné du bord de la rivière. Sinon, je ne crois pas qu'il y ait eu des contacts avec l'ECAP. Nous avons rencontré deux services de l'État, le Service de l'environnement et les personnes qui s'occupent précisément des rives. Ils sont preneurs des projets. Il y aura des subventions pour Vaulagneux et pour les Esserts, mais probablement pas sur la modification du pont. Voilà les premiers éléments, mais nous sommes en cours de discussions, ce ne sont pas des choses définitives.

M. B. Geiser (en son nom) : Le problème que je vois à Vaulagneux, c'est qu'il y a un agriculteur qui loue le terrain à une hoirie. Mais ce terrain appartient à l'hoirie. Je pense qu'il faudra discuter avec cette dernière en premier.

M. J.-M. Buschini (CC) : Clairement, nous n'en sommes pas encore arrivés à la phase des crédits, donc ces discussions n'ont pas encore eu lieu, mais nous savons déjà qu'il faudra prendre contact avec les propriétaires, donc l'hoirie. Comme d'ailleurs pour tous les terrains qui seront touchés dans les autres projets.

M. B. Geiser (en son nom) : Je ne pense pas qu'il y aura de soucis du côté du Parcours de l'eau, mais peut-être du côté du locataire.

M. C. Buschini (en son nom) : L'urgence, si le rehaussement de la berge depuis le hangar de TransN jusqu'à la chute du Pervou doit être réalisé, (il demande de montrer une image à l'écran) serait de faire ce qui nous avait été présenté il y a au moins 5 ans : une plantation d'arbre, un cheminement possible même avec des poussettes. Mais rien n'a été fait. Je prétends donc qu'aujourd'hui, c'est une urgence de réaliser cela à cet endroit.

Au vote, le rapport est accepté à l'unanimité.

7. Rapport du Conseil communal au Conseil général de la Ville et Commune de Boudry relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 490'000.00 TTC pour l'assainissement du réseau d'eau potable au lieu-dit Gravanys et à l'extension du réseau d'eau dans les vignes dans le même secteur

M. G. de Reynier (CC) : Vous avez lu dans ce rapport qu'il y a deux aspects, il y a la conduite communale dont la réfection est essentielle puisqu'aujourd'hui, il y a un tuyau à l'extérieur qui est provisoire et qui ne pourra pas passer l'hiver. C'est les étapes 1 et 2 que vous trouvez dans le rapport à la page 4, puis ensuite il y a, par opportunité, la conduite dans les vignes. J'ai pensé judicieux de vous présenter le tout dans le même rapport. Lors de la Commission de gestion et des finances, nous n'en avons pas trop parlé, mais j'ai compris dans les différents groupes que beaucoup d'entre vous souhaitent un examen approfondi sur l'extension du réseau d'eau dans les vignes. Dès lors, je sais que vous allez proposer un amendement auquel le Conseil communal ne s'opposera pas. Sachez simplement que d'ici 3-4 mois nous viendrons avec un programme, un plan d'extension possible du réseau d'eau dans les vignes, dans toutes la commune. J'ai déjà quelques chiffres, mais je ne vais pas encore vous les donner, il faut encore les affiner.

M. J.-P. Kneubühler (au nom du groupe PLR) : Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, le PLR a étudié attentivement le rapport qui nous est soumis pour l'assainissement du réseau d'eau potable, appelée par ailleurs également « eau de boisson ». Pour ma part, l'eau de boisson, qui a tendance à se raréfier de plus en plus, devrait en tout premier lieu être utilisée pour la population et non pour irriguer des vignes, qui n'ont en principe pas besoin d'apport d'eau, ces dernières allant la puiser, grâce leurs racines, en grande profondeur. Le principe d'une irrigation en goutte à goutte est effectivement appliqué sur d'autres communes du canton et généralement à la charge des vigneron eux-mêmes, mais principalement pour des vignes plantées quasiment sur le rocher, et dans certains cas, alimentées par leur propre réseau. Les travaux des étapes 1 et 2, urgentes, n'ont pas rencontré d'opposition au sein de notre groupe. Elles pourront donc être réalisées le plus rapidement possible. Les étapes 3 et 4 pourraient être réalisées ultérieurement, ceci en fonction d'un projet d'extension future des irrigations des eaux dans les vignes et selon une analyse que nous présentera le Conseil Communal prochainement, comme il vient de le préciser.

En conséquence, le Conseil Général aura encore tout loisir, lors de la présentation de ce projet, d'étudier cette problématique d'irrigation d'eau des vignes et alors de prendre une décision définitive de la suite à donner à ce dossier en toute connaissance de cause, le PLR propose par conséquent l'amendement suivant, après avoir déduit les étapes 3 et 4 qui se montent à CHF 122'500.00 TTC, soit :

Article premier : Un crédit d'engagement de CHF 367'500.00 TTC pour l'assainissement du réseau d'eau potable (eau de boisson) au lieu-dit Gravanys est mis à disposition du Conseil communal.

Je vous remercie pour votre attention.

M. R. Barrabas (au nom du groupe VEL) : Madame la Présidente, nous acceptons à la majorité ce projet et soutenons l'amendement du PLR, par des nécessités d'assainissement, par des économies d'eau futures réalisées et par l'amélioration globale de la sécurité incendie. Merci.

M. A. Sandoz (au nom du groupe PS) : C'est avec attention que notre groupe a pris connaissance de ce rapport et je profite aussi d'en remercier les auteurs, puisque nous avons un peu de temps et que cela n'a pas été fait jusqu'à maintenant. Je me fais le porte-parole pour tous les autres rapports. Il va de soi que notre réseau d'eau doit être entretenu de manière optimale et surtout qu'il doit être réparé rapidement et efficacement lorsqu'il a été dégradé à la suite d'un événement imprévu, en l'occurrence la fuite survenue dans le cadre de l'exercice des pompiers en juin dernier. En conséquence, notre

groupe se prononcera favorablement sur les étapes 1 et 2 du rapport, soit l'assainissement du réseau d'eau potable existant. Notre groupe n'est pas insensible au fait que Boudry soit une commune viticole. La Boudrysia, dont les tentes sont encore tièdes et les derniers confettis encore visibles, a permis à tout un chacun et à certains élus socialistes présents ce soir, d'apprécier les nectars élaborés par nos vigneron·nes. À cet égard, notre groupe est sensible aux intérêts de ceux qui cultivent les terres de notre commune que ce soit pour la viticulture ou l'agriculture. Respectivement, nous comprenons l'intérêt de pouvoir distribuer l'eau dans les vignes à l'avenir et de permettre à tous les propriétaires viticoles qui le souhaitent de pouvoir se raccorder au réseau. Les impacts sur la durabilité, développé au point 4 du rapport sont pertinents et justifient pleinement d'étudier l'optimisation et le renforcement du réseau d'eau, voire la généralisation de la distribution d'eau dans les vignes. Néanmoins, nous considérons que, pour employer un terme qui ne convient plus vraiment à l'agriculture actuelle, il ne faut pas mettre la charrue avant les bœufs en procédant déjà maintenant à l'extension du réseau dans le seul lieu-dit Gravanys, ainsi que dans les vignes du même secteur. Une telle décision constituerait potentiellement une inégalité envers les autres vigneron·nes de la Commune. En effet, nous souhaitons d'abord pouvoir examiner l'inventaire des besoins exprimés par l'association des vigneron·nes pour l'ensemble du vignoble situé sur la Commune et le rapport qui en découlera. Sur cette base, nous disposerons d'une évaluation de l'ensemble de l'investissement que cela représente et nous pourrons nous prononcer et définir une planification. De plus, le règlement régissant la taxe de raccordement et / ou d'équipement se doit d'être revu et nous souhaitons pouvoir nous prononcer sur la base d'un document dûment approuvé et finalisé. Au vu de ce qui a été exposé, notre groupe est d'avis, dans sa majorité, de ne pas procéder aux étapes 3 et 4, mais acceptera le rapport amendé, probablement dans la même proportion. Merci aux PLR pour son amendement.

Au vote, l'amendement proposé par le PLR est accepté à l'unanimité.

Au vote, l'arrêté amendé est accepté à l'unanimité.

8. Rapport du Conseil communal au Conseil général de la Ville et Commune de Boudry relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 217'000.00 TTC pour la rénovation de l'éclairage public sur la route du Vignoble

Mme M. Braghini (CC) : Les deux prochains rapports présentent des similitudes. Le fait de devoir remplacer des lampadaires et des sources lumineuses au mercure qui sont interdites à la vente depuis 2015. De plus, vous avez pu lire tous les désavantages des ampoules au mercure. Madame la Présidente, est-ce que vous m'autorisez à faire l'explication des deux rapports ensemble ?

Mme I. Zürcher Vuillaume (Présidente) : Oui, bien sûr.

Mme M. Braghini (CC) : À la route du Vignoble, il y a 36 points à remplacer, 17 équipés de lampe à vapeur de mercure et 19 au sodium. Bien sûr, nous remplaçons aussi le sodium, car cela n'aurait pas de sens de faire un lampadaire et le suivant différemment. Nous souhaitons avoir une unité. En ce qui concerne le rapport suivant, le crédit de CHF 253'000.00, montant rectifié en cours de semaine passée, ce sont des petits chemins ou alors des petites routes. Faire ce changement donne une possibilité d'énergie importante, par exemple, nous pourrions régler l'éclairage avec des détecteurs. Cela va aussi dans le sens de réduire la pollution lumineuse, de continuer dans cette optique qui a été initiée en 2019 par le PLR, avec M. K. Atchadé à l'origine de cette motion. Je me tiens volontiers à disposition pour vos questions.

Mme E. Buschini (au nom du groupe PS) : Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères communales, Messieurs les Conseillers communaux, Mesdames et Messieurs, permettez-moi de m'exprimer au nom du PS pour les rapports 8, rénovation de l'éclairage public sur la route du Vignoble, ainsi que pour le rapport suivant, point 9 de l'ordre du jour, en une seule fois. Nous avons étudié les

deux rapports et en remercions les auteurs. Les membres du PS sont d'avis qu'il faut remplacer les vieilles ampoules au plus vite par les LED de dernière génération qui sont plus efficaces et moins énergivores et permettent la mise en conformité des passages piétons existants. Ces lumières actuelles ne sont plus à jour et les ampoules ne se trouvent plus sur le marché. Au point de vue écologique, nous espérons que, dans un futur proche, toutes les sources communales seront remplacées par l'éclairage dynamique. Ces luminaires de nouvelle génération peuvent être programmés selon le besoin, ce qui permet de faire des économies supplémentaires (jusqu'à 70%). Je vous remercie pour votre attention.

Mme P. Preisig-Ducommun (au nom du groupe PLR) : Comme Mme E. Buschini, je vais donner notre position pour les points 8 et 9. Notre groupe a pris connaissance du rapport et en remercie leurs auteurs pour la qualité de leur contenu. Le groupe PLR soutiendra à la majorité les deux arrêtés proposés par le Conseil communal. Merci de votre attention.

M. R. Barrabas (au nom du groupe VEL) : Je remercie les auteurs et les autrices de ces rapports. Nous adoptons également à la majorité les points 8 et 9 pour l'amélioration manifeste de la sécurité des usagers de la route, des trottoirs, et des économies d'énergies réalisées. L'aspect durabilité et les possibilités de programmations vont dans le sens de la réduction de la pollution lumineuse. Merci de votre attention.

Mme M. Braghini (CC) : Pour information, comme l'éclairage public est éteint de minuit à 5 heures du matin, depuis le mois de novembre de l'année passée, nous avons déjà remarqué une économie financière d'environ CHF 12'000.00 dans les comptes 2022. Pour 2023, nous avons demandé à Eli 10 de nous parler de l'économie réalisée depuis le 1^{er} janvier au 31 août, par rapport à l'année passée, c'est déjà CHF 8'000.00 d'économisé.

Mme C. Durgnat Lopez (en son nom) : J'étais intervenue concernant les horaires d'extinctions. Il m'avait été répondu que vous alliez en parler avec les différentes communes, afin de vous mettre ensemble et j'espérais que cela ne descende pas au « dénominateur » le plus bas. En effet, de minuit à 5h, pour moi, c'est très peu d'extinction. Est-ce qu'il y a une possibilité, à l'avenir, de « grignoter » un petit peu ? Une demi-heure par-ci et par-là pour voir s'il n'y a vraiment pas la possibilité de vivre avec les étoiles et la lune et s'il y a une ou deux personnes mécontentes, peut-être que la grande majorité serait satisfaite.

Mme M. Braghini (CC) : J'ai noté dans le rapport que nous souhaitons mettre un maximum de détecteurs dans les rues où cela est possible. Cela signifie qu'à certains endroits, cela sera éteint toute la nuit, sauf lorsqu'une personne passera. Nous allons étudier toutes les possibilités. L'année passée nous avons changé les horaires pour une question de sécurité. Nous avons tenté 23h00 – 6h00, puis nous sommes revenus à minuit – 5h00.

Mme C. Durgnat Lopez (en son nom) : Pour quelles raisons exactement, vous avez changé ?

M. L. D'Andrea (CC) : Minuit, c'était en lien avec le tram et 5h, c'était pour les gens qui vont au travail, et en réalité, c'était surtout les Gillettes qui posait problème.

M. G. de Reynier (CC) : Oui, c'est ça, le tronçon des Gillettes était problématique. Les gens qui vont prendre le train de 5h31 ne se sentaient pas en sécurité si les lampes s'allumaient à 6h00. Et puis, les vendredis et samedis soirs, à proximité du tram, plusieurs parents s'en sont plaints et peut-être par facilité, nous nous sommes dit que nous allions nous calquer sur l'horaire cantonal. Mais rien n'est figé. Je pense que nous pourrions refaire un essai ou alors essayer de développer les détecteurs.

Mme C. Durgnat Lopez (en son nom) : Merci, j'entends que rien n'est figé.

Mme E. Buschini (en son nom) : Puisque nous parlons des horaires, j'ai une question. Il paraît que depuis la Boudrysia, l'enclenchement se fait à 6h00 du matin. On m'a demandé si c'était une erreur d'Eli 10 SA ou si c'était voulu par le Conseil communal.

Mme M. Braghini (CC) : Non, je pense que c'est une erreur.

M. G. de Reynier (CC) : En effet, j'avais demandé que l'éclairage public reste allumé pendant le week-end de la Boudrysia. C'était très fortement demandé par le comité Boudrysia.

Mme M. Braghini (CC) : Est-ce que c'est sur tout le territoire ou seulement à certains endroits.

M. H. Da Silva (en son nom) : Sur le Plateau de la Gare en tout cas, tout est encore éteint à 5h30.

Au vote, l'arrêté est accepté à l'unanimité.

9. Rapport du Conseil communal au Conseil général de la Ville et Commune de Boudry relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 253'000.00 TTC pour le remplacement des sources lumineuses à vapeur de mercure

Comme la Commission de gestion et des finances, ainsi que les groupes ont déjà donné leur position au point précédent, la Présidente passe directement au vote.

Au vote, l'arrêté est accepté à l'unanimité.

10. Rapport du Conseil communal au Conseil général de la Ville et Commune de Boudry relatif à la fixation d'une clé de répartition des taxes d'équipements

Mme R. Piscopiello (CC) : Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, le service des communes a émis une directive qui nous imposait de fixer une clé de répartition pour les taxes d'équipement et qui nous informait également qu'il n'était plus possible d'alimenter un quelconque fonds à ce sujet. Dans un premier temps, ce fond d'un montant de CHF 4'957.50 a été dissout dans les comptes 2022. Par la suite, un travail d'équipe entre notre responsable du service financier et notre responsable des travaux publics a permis de procéder à la définition de la clé de répartition, résultat qui vous est présenté dans ce rapport en page 2. Dès lors nous vous recommandons d'accepter cette clé de répartition qui est principalement une formalité.

Mme C. Durnat Lopez (en son nom) : J'ai quelques questions au sujet de ces taxes d'équipements. D'où est-ce qu'elles proviennent ?

Mme R. Piscopiello (CC) : Comme c'est indiqué dans le rapport, ce sont les taxes d'équipement pour les routes et pour l'eau. En revanche, il n'y en a pas pour l'électricité. Donc ces taxes sont prélevées dans les nouvelles constructions.

Mme C. Durnat Lopez (en son nom) : L'argent est donc prélevé et directement redistribué ?

Mme R. Piscopiello (CC) : Oui, c'est prélevé sur les constructions, puis distribué selon la clé de répartition. Par exemple, pour 1 mio, nous versons 50% pour les routes, 25% pour l'induction d'eau et les 25% restants pour les eaux claires et usées.

Mme C. Durnat Lopez (en son nom) : Et il s'agit bien d'une répartition de dépenses déjà réalisées. Il ne serait pas possible d'en ajouter certaines choses, par exemple pour des panneaux solaires, pour des pompes à chaleur.

Mme R. Piscopiello (CC) : C'est-à-dire que c'est vraiment toutes les introductions que la commune met à disposition. Je demande juste à M. F. Pagani de m'aider sur cette réponse.

M. F. Pagani (responsable des travaux publics) : Ces taxes d'équipements correspondent aux taxes qui sont prélevées sur la vente d'un terrain constructible pour alimenter les infrastructures de base du terrain. Cela n'a rien à voir avec les possibilités que le particulier aura ensuite, de mettre des panneaux solaires par exemple.

Mme E. Buschini (au nom du groupe PS) : Madame la Présidente, nous avons bien compris que c'est l'Etat qui impose de faire ce rapport et nous sommes incapables de dire le contraire. Nous faisons donc totalement confiance au Conseil communal et notre groupe soutiendra ce rapport.

M. F. Vicario (au nom du groupe PLR) : Le groupe PLR accepte ce rapport à l'unanimité. Il n'y a rien à ajouter vu que c'est une demande de l'État.

Mme C. Durgnat Lopez (au nom du groupe VEL) : Notre groupe acceptera aussi à l'unanimité ce rapport.

Au vote, l'arrêté est accepté à l'unanimité.

11. Interpellations

Aucune interpellation.

12. Informations du Conseil communal

M. J.-M. Buschini (CC) : Je souhaite vous donner une information concernant le fitness urbain que nous souhaitons développer à côté du collège des Esserts. Les prélèvements souhaités en surface ont pu être réalisés, dans les deux zones sensibles, sous la supervision de Mme P. Preisig-Ducommun. À chaque endroit, 16 ponctions ont été faites. Les résultats de ces prélèvements sont arrivés très récemment et révèlent qu'il n'y a pas d'opposition à y pratiquer les activités que nous désirons y pratiquer, mais nous souhaitons quand même poser du synthétique aux endroits où il aurait une usure importante, notamment devant les goals ou bien sous certains appareils du fitness.

M. G. de Reynier (CC) : Mesdames, Messieurs, nous souhaitons vous informer que nous sommes allés rencontrer la commune jumelée de Voujeaucourt, il y a deux semaines. Lors d'un magnifique week-end, nous avons pu découvrir, ainsi que M. S. Paz et toute son équipe, ce territoire magnifique de Montbéliard et Voujeaucourt, le Doubs, l'Allan et le canal du Rhône au Rhin. C'était très sympathique et nous avons de nouveaux membres de la Confrérie des Compagnons du « Boitchu », qui est la saucisse de Montbéliard, MM. J.-M. Buschini et S. Paz.

M. B. Geiser (en son nom) : Je voudrais d'abord remercier M. J.-M. Buschini pour son information. Je suis bien content d'avoir insisté afin d'avoir des résultats qui rassurent tout le monde et je me réjouis que les gens puissent avoir du plaisir sur cet endroit.

13. Questions

Aucune question.

La Présidente lève la séance à 22h00.

Boudry, le 13 octobre 2023.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

La Présidente

Le Secrétaire

Isabelle Zürcher Vuillaume

Fabio Vicario